

VILLAGE BOIS JOLI
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2025

VILLAGE BOIS JOLI

Index

aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>Page</u>
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés	1.
Rapport des auditeurs indépendants	2 -3.
État des résultats consolidé	4.
État de la situation financière consolidé	5.
État de la variation de l'actif net consolidé	6.
État des flux de trésorerie consolidé	7.
Notes aux états financiers consolidés	8 - 27.



1.

VILLAGE BOIS JOLI
États financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Village Bois Joli présentés dans ce rapport sont la responsabilité de la direction du Village et ont été préparés en conformité avec la législation et en conformité avec les normes comptables Canadiennes du secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des comptables agréés. Un résumé des principales conventions comptables sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations touchant l'exercice en cours ne peuvent pas être déterminées avec certitude avant les périodes futures.

La gestion du Village maintient un système de contrôles internes visant à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et une information financière fiable est disponible en temps opportun pour la préparation des états financiers consolidés. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le maire et le conseil rencontre la direction afin de réviser les états financiers consolidés et discuter de toutes questions concernant l'information financière ou le contrôle interne avant d'approuver les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Allen, Paquet & Arseneau LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Village. Le rapport des auditeurs indépendants suivant résume leurs responsabilités, l'entendue de leur vérification et leur opinion sur les états financiers consolidés du Village.

Directrice générale

Secrétaire-Trésorière



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À son Honneur le Maire
et aux membres du conseil municipal du Village Bois Joli

Opinion

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints du Village Bois Joli, qui comprennent l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2025, l'état des résultats consolidé, l'état de la variation de l'actif net consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principes comptables importants.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Village Bois Joli au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités consolidés, de la variation de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Autre point

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Rapport des auditeurs indépendants (suite)

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Campbellton (N.-B.)

Le 21 avril 2026



Comptables professionnels agréés

VILLAGE BOIS JOLI**État des résultats consolidé****Pour l'exercice terminé le 31 décembre****2025****2025****2024**

	(Non-audité) Budget Note 23	Actuel	Actuel
REVENUS			
Subventions sans conditions	461 446 \$	461 446 \$	488 123 \$
Mandat d'impôt fonciers	3 440 539	3 440 539	3 209 163
Prestations de service à d'autres gouvernements (Note 24)	445 072	449 473	491 027
Frais et usagers - Eau et égouts (Note 24)	807 943	805 125	815 434
Ventes de services, amendes et autres frais (Note 24)	86 460	240 506	278 517
Autres transferts gouvernementaux (Note 24)	-	2 070 650	586 858
Intérêts	-	58 070	44 445
Gain sur la disposition d'immobilisation	-	30 000	-
	5 241 460	7 555 809	5 913 567
DÉPENSES			
Services d'administration générale	792 163	759 336	965 115
Services de protection	992 517	1 068 871	1 047 029
Services des transports	1 715 390	1 872 963	1 778 970
Services d'hygiène	434 654	441 644	377 257
Services de développement économique	285 831	263 355	329 631
Services récréatifs et culturels	361 093	369 826	405 794
Eau et égout	1 253 922	1 113 447	1 134 770
Perte sur la disposition d'immobilisation	-	3 095	-
	5 835 570	5 892 537	6 038 566
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL (Note 20)	(594 110) \$	1 663 272 \$	(124 999) \$
SURPLUS ACCUMULÉ, début de l'exercice	21 315 878	21 315 878	21 440 877
SURPLUS ACCUMULÉ, fin de l'exercice	20 721 768 \$	22 979 150 \$	21 315 878 \$

VILLAGE BOIS JOLI**État de la situation financière consolidé****Au 31 décembre****2025****2024****ACTIFS FINANCIERS**

Encaisse (Note 3)	1 354 416 \$	1 180 829 \$
Encaisse taxe sur essence - affectée	480 045	967 650
Dépôts à terme (Note 4)	1 010 728	1 419 735
Comptes à recevoir	193 750	168 768
Sommes à recevoir du gouvernement fédéral et ses agences (Note 5)	400 579	128 797
	3 439 518 \$	3 865 779 \$

PASSIFS

Découvert bancaire (Note 6)	249 750 \$	- \$
Marge de crédit (Note 6)	36 988	-
Comptes à payer et frais courus	117 371	352 051
Remises gouvernementales à payer (Note 7)	-	36 356
Dépôt sur contrat	26 146	37 374
Revenus différés (Note 8)	711 964	1 051 054
Dette à long terme (Note 9)	2 083 000	2 419 600
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 10)	108 886	169 812
	3 334 105 \$	4 066 247 \$

ACTIF NET (DETTE NETTE)**105 413 \$ (200 468) \$****ACTIFS NON FINANCIERS**

Immobilisations corporelles (Note 18)	47 750 333 \$	45 264 755 \$
Amortissement cumulé	(24 921 515)	(23 760 116)
	22 828 818	21 504 639
Inventaire	9 063	8 610
Frais payés d'avance	35 856	3 097
	22 873 737 \$	21 516 346 \$

SURPLUS ACCUMULÉ (Page 4)**22 979 150 \$ 21 315 878 \$**

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par

Maire_____
Administratrice

VILLAGE BOIS JOLI**État de la variation de l'actif net consolidé**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	(Non - audité)		2024
	Budget	2025	
	2025		
Surplus annuel	(594 110) \$	1 663 272 \$	(124 999) \$
Ajustements aux exercices antérieurs (surplus de l'avant-dernier exercice)	-	-	1 774
	(594 110)	1 663 272	(123 225)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(2 488 673)	(374 187)
Amortissement d'immobilisations corporelles	1 161 399	1 161 399	1 137 923
Disposition d'immobilisations corporelles	-	3 095	-
	1 161 399	(1 324 179)	763 736
Diminution de l'inventaire	-	(453)	(8 610)
Acquisition de frais payés à l'avance	-	(32 759)	8 553
	-	(33 212)	(57)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	567 289	305 881	640 454
DETTE NETTE, début de l'exercice	(200 468)	(200 468)	(840 922)
ACTIF NET (DETTE NETTE), fin de l'exercice	366 821 \$	105 413 \$	(200 468) \$

VILLAGE BOIS JOLI**État des flux de trésorerie consolidé****Pour l'exercice terminé le 31 décembre****2025****2024****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Surplus (déficit) annuel	1 663 272 \$	(124 999) \$
Encaisse taxe sur essence - affectée	487 605	(635 367)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 161 399	1 137 923
Comptes à recevoir	(24 982)	355 567
Remises gouvernementales à recevoir	(271 782)	(41 945)
Inventaire	(453)	6 038
Dépôt sur contrat	(11 228)	-
Compte à payer et frais courus	(234 680)	41 394
Remises gouvernementales à payer	(36 356)	36 356
Revenus différés	(339 090)	119 817
Frais payés d'avance	(32 759)	8 553
Avantages postérieures à payer	(60 926)	123 393
	2 300 020	1 026 730

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 488 673)	(374 187)
Disposition d'immobilisations corporelles	3 095	-
Dépôt à court terme	409 007	283 738
	(2 076 571)	(90 449)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Augmentation (diminution) de la marge de crédit	36 988	(408 201)
Païement sur la dette à long terme	(336 600)	(322 577)
Produit de la dette à long terme	-	564 000
Ajustement au surplus de l'avant dernier exercice	-	1 774
	(299 612)	(165 004)

**AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE ET DES
ÉQUIVALENTS DE L'ENCAISSE****(76 163) 771 277****ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE L'ENCAISSE, début
de l'exercice****1 180 829 409 552****ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE L'ENCAISSE, fin
de l'exercice****1 104 666 \$ 1 180 829 \$****ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE L'ENCAISSE SE COMPOSE DE:**

Encaisse	1 354 416 \$	1 180 829 \$
Découvert bancaire	(249 750)	-
	1 104 666 \$	1 180 829 \$

1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Le Village de Bois-Joli ("Village") est constitué et exploité en vertu des dispositions de la loi sur la Gouvernance locale du Nouveau-Brunswick. Le Village fournit des services municipaux comme les services de protection, des transports, d'hygiène, d'urbanisme, récréatifs et culturels ainsi que les services d'administration générales. En tant que municipalité, le Village est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Village reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'institut canadien des comptables agréés.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CSP portent surtout sur la situation financière du Village et sur les changements à cet égard. L'état de la situation financière comprend tous les passifs et actifs du Village.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par le Village sont les suivants :

(a) Entité publiante

Les états financiers consolidés du Village Bois Joli reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses, les changements de l'actif net (dette nette) et le surplus accumulé de l'entité publiante.

Les soldes et opérations interfonds et intersociétés ont été éliminés.

(b) Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 17 décembre 2024 et par le Ministre des gouvernements locaux le 14 janvier 2025.

(c) Constatation des revenus

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'elles sont réalisées.

(d) Revenus différés

Les revenus différés comprennent les subventions, les contributions et les autres sommes reçues de tierces parties en vertu de la législation, de règlements et d'ententes et qui peuvent seulement être utilisées pour certains programmes, pour l'achèvement de travaux particuliers ou pour l'achat d'immobilisations corporelles. Les revenus sont comptabilisés au cours de la période où les dépenses liées sont encourues. De plus, tous les fonds de parties externes et les revenus limités par entente ou législation sont comptabilisés comme revenus différés jusqu'à ce qu'ils soient utilisés pour les fins précisées.

(e) Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

VILLAGE BOIS JOLI**Notes aux états financiers consolidés****Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025**

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(f) Inventaire**

Les stocks sont évalués au coût ou au coût de remplacement net, selon le montant le moins élevé, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers du Village se composent de l'encaisse, de placements à court terme, des comptes à recevoir, des avances bancaires, des comptes à payer et frais courus, des montants exigibles au gouvernement fédéral, des revenus différés et des dettes à long terme. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis par la suite au coût amorti.

(h) Encaisse et équivalents de l'encaisse

Encaisse et équivalents de l'encaisse comprennent l'encaisse en main et les soldes bancaires.

(i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Durée de vie utile
Terrains Tous les terrains détenus par le Village, y compris les terrains sous les bâtiments.	s.o.
Bâtiments Tous les bâtiments détenus par le Village, sauf les installations de traitement, comme l'immobilisation unique ou divisée en ses composantes : la structure, l'intérieur, l'extérieur, les éléments et le matériel mécaniques, électriques et spécialisés ainsi que les préparatoires.	10 à 50 ans
Ouvrages de génie Toutes les infrastructures des travaux publics, y compris les routes, les trottoirs, l'éclairage public, les feux de signalisation, les égouts pluviaux, les conduites d'eau et les égouts collecteurs.	20 à 60 ans
Matériel et outillage Incluent les actifs en technologie de l'information, les panneaux de signalisation, les boîtes de péage pour le transport en commun, le matériel du parc motorisé, les parcomètres, les améliorations locatives et les actifs similaires.	5 à 15 ans
Véhicules Tous les véhicules du Village, y compris les autos, les camions, les autobus et les actifs similaires.	5 à 15 ans
Améliorations foncières Incluent les grands projets d'aménagement paysager, les terrains de sports/cours, les sentiers de randonnée, les voies pavées, les terrains de stationnement, les terrains de jeux et les actifs similaires.	10 à 40 ans

Le Village a un seuil de capitalisation de 2 500 \$. Tout élément acheté en dessous de ce seuil est comptabilisé comme une charge pendant l'exercice où il est acquis. Seule exception : les groupes d'actifs qui comprennent les ordinateurs, les lampadaires, les parcomètres et les actifs de même nature.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**(j) Immobilisations corporelles (suite)**

Les subventions, les dons de promoteurs du lotissement et les apports d'autres tiers sont tous comptabilisés comme un produit au cours de l'exercice où la charge liée à l'immobilisation est engagée. Le coût entier de l'immobilisation est capitalisé au cours de l'exercice où l'immobilisation est pratiquement achevée et mise en service.

(k) Information sectorielle

Le Village est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités du Village sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants.

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale du Village. Ceci comprend les fonctions du conseil, gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiles.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux et autres mesures de protection.

Services de transport

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Services d'hygiène

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme

Cette section est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrain de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Services d'eau et égout

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, les usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

(l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Village constate une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période où naît une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de ce montant. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est évaluée selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière consolidé. Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation, qui est amorti sur la durée de vie utile de celle-ci. Les variations du passif attribuables à l'écoulement sont constatées à titre de charge d'intérêts dans le résultat net avec une augmentation correspondante du passif.

À chaque date de clôture, l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est revue et ajustée pour refléter la meilleure estimation du passif à cette date. Ces ajustements pourraient résulter de changements dans les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie non actualisés nécessaires pour régler l'obligation, notamment des changements dans les probabilités, les montants et l'échéancier de règlement estimatifs, ainsi que des changements dans les modalités juridiques de l'obligation ou dans le taux d'actualisation. Ces variations sont constatées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service, avec un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation en question.

VILLAGE BOIS JOLI

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

2025

2024

3. ENCAISSE

Encaisse fonds de réserve - non affectée	740 326 \$	498 247
Encaisse - non affectée	614 090	\$ 682 582
	1 354 416 \$	1 180 829 \$

4. DÉPÔTS À TERME

Dépôt à terme, intérêt 2% et échéant en avril 2026 - non affectée	12 390 \$	12 147 \$
Dépôt à terme, intérêt 2.5% et échéant en décembre 2026 - non affectée	10 895	10 537
Dépôts à terme dans les fonds de réserve - Note 21	987 443	1 397 051
	1 010 728 \$	1 419 735 \$

5. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET SES AGENCES

Agence du revenu du Canada (TVH à recevoir)	150 544 \$	- \$
Subventions à recevoir	250 035	128 797
	400 579 \$	128 797 \$

6. EMPRUNT À COURT TERME

Avances bancaires

Fonds de fonctionnement général, découvert bancaire	249 750 \$	- \$
---	------------	------

Le découvert bancaire au fonds de fonctionnement général ne respecte pas la limite de 4 % prévue par la loi sur les municipalités.

Une marge de crédit est autorisée pour 300 000 \$ au taux d'intérêt de 4.45% dans le fond de fonctionnement eau et égouts.

Une marge de crédit est autorisée pour 175 000 \$ au taux d'intérêt de 5.20% dans le fond de fonctionnement eau et égouts.

Une marge de crédit autorisée pour 100 000 \$ au taux d'intérêt de 5.20% dans le fond de fonctionnement général.

Une marge de crédit autorisée pour 100 000 \$ au taux d'intérêt de 4.45% dans le fond de fonctionnement général.

Emprunt à court terme

Le Village a l'autorisation ministérielle à l'égard de la dette à court terme comme suit:

Fonds de fonctionnement général, marge de crédit, 5.20%	36 988 \$	- \$
---	-----------	------

VILLAGE BOIS JOLI

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

2025

2024

7. SOMMES À PAYER AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET SES AGENCES

Agence du revenu du Canada (TVH à recevoir)	-	\$	36 356 \$
---	---	----	-----------

8. REVENUS DIFFÉRÉS

Subvention - Taxe sur l'essence	672 392	\$	1 029 400	\$
Paiement perçu d'avance pour les services d'eau et d'égout	32 072		-	
Subvention - Autres	7 500		21 654	
	711 964	\$	1 051 054	\$

9. DETTE À LONG TERMEDébeture

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 1.65 % à 2.95%, échéant en 2040	303 000	\$	320 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 2.90% à 3.50%, échéant en 2031	302 000		347 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 2.90% à 3.25%, échéant en 2030	75 000		89 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 3.45% à 3.55%, échéant en 2027	35 000		52 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 2.60% à 3.55%, échéant en 2037	304 000		342 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 3.298% à 4.463%, échéant en 2044	550 000		564 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 3.30% à 3.50%, échéant en 2029	17 000		21 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 4.00% à 4.15%, échéant en 2028	30 000		39 000	
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts à 2.55%, échéant en 2026	53 000		105 000	
	1 669 000	\$	1 879 000	\$

VILLAGE BOIS JOLI

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

2025

2024

9. DETTE À LONG TERME (suite)

Balance reporté	1 669 000 \$	1 879 000 \$
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 2.25% à 2.80%, échéant en 2034	32 000	35 000
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 3.45% à 3.55%, échéant en 2027	112 000	165 000
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 1.65% à 2.65%, échéant en 2035	105 000	114 000
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 1.786%, échéant en 2026	34 000	68 000
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, taux d'intérêts variant de 1.35% à 2.70%, échéant en 2036	131 000	142 000
	2 083 000 \$	2 403 000 \$
Contrat de location acquisition au taux d'intérêt de 8%	-	16 600
	2 083 000 \$	2 419 600 \$

Les remboursements de capital requis à l'échéance sur ces certificats de dette sont les suivants pour les cinq prochains exercices :

2026	328 000 \$
2027	248 000
2028	159 000
2029	153 000
2030	155 000
	1 043 000 \$

VILLAGE BOIS JOLI

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

9. DETTE À LONG TERME (suite)

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a été obtenue à l'égard de ces dettes à long terme comptabilisées au bilan de fonds général de capital. Voici, selon le même ordre que ci-dessus, les numéros de certificat, les numéros de décret et les dates d'émission des décrets.

<u>Numéro du certificat</u>	<u>Numéro du décret</u>	<u>Date émise</u>
BO33 - 2016	#13-0037	10 juin 2013
	#14-0049	18 septembre 2014
BM30 - 2015	#14-0049	18 septembre 2014
BH33 - 2012	#10-0076	13 septembre 2010
	#11-0107	14 novembre 2011
BQ28 - 2017	#15-0033	11 mai 2015
	#15-0051	28 juillet 2015
	#15-0098	14 décembre 2015
BL35 - 2014	#12-0023	10 avril 2012
BJ33 - 2013	#11-0107	14 novembre 2011
BV25 - 2019	#18-0067	15 novembre 2018
BW34 - 2019	#18-0056	10 septembre 2018
BH34 - 2012	#09-0034	24 avril 2009
	#11-0047	9 mai 2011
BX29 - 2020	#19-0084	9 décembre 2019
CA28 - 2021	#10-0076	13 septembre 2010
	#11-0047	9 mai 2011
BZ25 - 2021	#19-0057	8 juillet 2019
BX33 - 2020	#17-0004	20 janvier 2017
CG25 - 2024	#21-0080	12 octobre 2021

10. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

Attribution pour service à long terme

Les employés du Village sont admissibles à un indemnité de départ après dix années consécutives de service à temps plein et doit être un employé de la municipalité lorsqu'il se retire. Les employés admissibles ont droit à cinq jours de salaire normal pour chaque année complète de travail continu jusqu'à un maximum de 125 jours. Les prestations accumulées sont payables dans l'année où les employés cessent de travailler pour le Village, soit parce qu'ils prennent leur retraite ou parce qu'ils quittent en bons termes avec l'employeur. Un montant de 6 000 \$ a été enregistré dans les états financiers. Un montant de 108 886 \$ est accumulé dans ce fond pour les paiements futurs de cette attribution pour service à long terme.

11. PARTAGE DES FRAIS DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le Village a un engagement avec la Ville Baie-des-Hérons pour l'utilisation de son système de traitement des eaux usées. L'engagement est pour une période de vingt-cinq ans, se terminant en 2029, dont une renégociation à tous les cinq ans. Les parties feront le partage des coûts reliés au fonctionnement du système.

12. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le Village respecte les normes comptables du secteur public. Le Village est aussi tenu de respecter les normes exposées dans le guide sur la présentation des rapports financiers municipaux de la province du Nouveau-Brunswick. Les différences dans les conventions comptables comprennent la méthode pour comptabiliser les immobilisations corporelles et les virements gouvernementaux. Les normes comptables du secteur public exigent également la consolidation entière des fonds.

13. SURPLUS AU FONDS DU SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUT

La Loi sur les municipalités exige que les surplus/déficits au fonds du service d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des trois budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante. La balance du surplus à la fin de l'année est la suivante :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
2025 Surplus	52 727 \$	- \$
2024 Surplus	11 927	11 927
2023 Surplus	-	5 631
	<u>64 654 \$</u>	<u>17 558 \$</u>

14. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par le Village sont dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur les municipalités* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

15. ENGAGEMENTS

Le village s'est engagé dans un contrat de location pour de l'équipement. Le paiement annuel minimum sera de 10 000 \$ plus TVH jusqu'au terme du bail, soit le 3 octobre 2026.

16. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données comparatives ont été modifiées pour s'adapter à la présentation de l'année courante.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de crédit

La municipalité est exposée au risque de crédit normal sur les comptes à recevoir de leurs clients. Il y a une faible concentration de risque de crédit dû à une large base de clientèle.

(b) Juste valeur

La valeur comptable des actifs à court terme et du passif à court terme est approximativement celle de leur juste valeur due à l'échéance à court terme de ces items.

La dette à long terme de la municipalité représente un montant approximatif à la juste valeur puisque les taux d'intérêt sont près ou semblables aux taux du marché.

VILLAGE BOIS JOLINotes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025**18. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Terrain	Améliorations foncières		Bâtiments	Véhicules	Infrastructure		Matériel et outillage	2025		2024	
						Routes et rues	Eau et égout		Total	Total	Total	Total
COÛT												
Solde au début de l'exercice	757 603 \$	1 242 205 \$	3 682 097 \$	2 938 178 \$	12 509 713 \$	21 901 156 \$	2 233 803 \$	45 264 755 \$	44 890 568 \$			
Plus : Ajouts nets au cours de l'exercice	-	295 879	942 703	19 092	1 109 753	-	121 246	2 488 673	374 187			
Moins : Dispositions au cours de l'exercice	(3 095)	-	-	-	-	-	-	(3 095)	-			
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	754 508	1 538 084	4 624 800	2 957 270	13 619 466	21 901 156	2 355 049	47 750 333	45 264 755			
AMORTISSEMENT CUMULÉ												
Solde au début de l'exercice	-	926 312	2 128 762	2 086 093	6 684 037	10 302 983	1 631 929	23 760 116	22 622 193			
Plus : Amortissement au cours de l'exercice	-	33 750	96 876	139 712	512 422	292 036	86 603	1 161 399	1 137 923			
Moins : Amortissement cumulé sur les dispositions	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	-	960 062	2 225 638	2 225 805	7 196 459	10 595 019	1 718 532	24 921 515	23 760 116			
VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	754 508 \$	578 022 \$	2 399 162 \$	731 465 \$	6 423 007 \$	11 306 137 \$	636 517 \$	22 828 818 \$	21 504 639 \$			
Comprenant les postes suivants :												
Immobilisations du Fonds général de capital	688 647 \$	578 022 \$	2 339 949 \$	655 925 \$	6 423 007 \$	- \$	621 314 \$	11 306 864 \$	9 690 078 \$			
Immobilisations du Fonds de capital du services d'eau et d'égout	65 861	-	59 213	75 540	-	11 306 137	15 203	11 521 954	11 814 561			
	754 508 \$	578 022 \$	2 399 162 \$	731 465 \$	6 423 007 \$	11 306 137 \$	636 517 \$	22 828 818 \$	21 504 639 \$			

VILLAGE BOIS JOLI**Notes aux états financiers consolidés****Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025****19. TABLEAU DES INFORMATIONS SECTORIELLES**

	Services d'administration générales	Services de protection	Services des transports	Services d'hygiène	Service d'urbanisme	Services récréatifs et culturels	Eaux et égout	2025	2024
REVENUS									
Subvention sans conditions	73 319 \$	103 205 \$	180 844 \$	42 643 \$	25 428 \$	36 007 \$	- \$	461 446 \$	488 123 \$
Mandat d'impôts fonciers	546 658	769 497	1 348 374	317 946	189 593	268 471	-	3 440 539	3 209 163
Prestation de services à d'autres gouvernements	-	57 250	215 234	176 989	-	-	-	449 473	491 027
Frais et usagers - Eau et égouts	-	-	-	-	-	-	805 125	805 125	815 434
Ventes de services, amendes et autres frais	66 637	-	-	66 346	-	88 938	18 585	240 506	278 517
Autres transferts gouvernementaux	1 335 568	-	-	-	-	735 082	-	2 070 650	586 858
Intérêts	52 937	-	-	-	-	-	5 133	58 070	44 445
Gain sur disposition d'immobilisation	-	-	30 000	-	-	-	-	30 000	-
	2 075 119 \$	929 952 \$	1 774 452 \$	603 924 \$	215 021 \$	1 128 498 \$	828 843 \$	7 555 809 \$	5 913 567 \$
DÉPENSES									
Salaires et avantages sociaux	289 670 \$	- \$	223 289 \$	88 250 \$	- \$	77 861 \$	418 175 \$	1 097 245 \$	1 013 436 \$
Services législatifs	132 920	-	-	-	-	-	-	132 920	132 914
Produits et services	311 052	988 934	1 080 457	314 745	263 355	155 761	383 574	3 497 878	3 754 293
Amortissement	25 694	79 937	569 217	38 649	-	136 204	311 698	1 161 399	1 137 923
Perte sur disposition	-	-	-	-	-	3 095	-	3 095	-
	759 336 \$	1 068 871 \$	1 872 963 \$	441 644 \$	263 355 \$	372 921 \$	1 113 447 \$	5 892 537 \$	6 038 566 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	1 315 783 \$	(138 919) \$	(98 511) \$	162 280 \$	(48 334) \$	755 577 \$	(284 604) \$	1 663 272 \$	(124 999) \$

VILLAGE BOIS JOLI
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

20. RÉCONCILIATION DU SURPLUS ANNUEL

	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve fonctionnement général	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Réserve capital général	Total
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL DE 2025	1 442	4 038 \$	769 413 \$	1 131 744 \$	15 743 \$	(311 698)\$	5 133 \$	47 457 \$	1 663 272 \$
Ajustement du surplus annuel pour le financement requis									
Surplus (déficit) - deuxième exercice précédent	-	-	345 505	-	5 631	-	-	-	351 136
Transferts entre fonds	-	-	(50 000)	-	-	-	-	50 000	-
Élimination de transfert	-	-	-	324 893	-	-	-	(324 893)	-
Élimination de transfert	-	-	(160 148)	160 148	(19 092)	19 092	-	-	-
Élimination de transfert	-	-	(143 445)	-	143 445	-	-	-	-
Élimination de transfert	-	170 000	(170 000)	-	-	-	-	-	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	-	-	(243 600)	243 600	(93 000)	93 000	-	-	-
Dépense d'amortissement	-	-	-	849 701	-	311 698	-	-	1 161 399
Total des ajustements au surplus (déficit) annuel de 2025	-	170 000	(421 688)	1 578 342	36 984	423 790	-	(274 893)	1 512 535
SURPLUS (DÉFICIT) DES FONDS ANNUEL DE 2025	1 442 \$	174 038 \$	347 725 \$	2 710 086 \$	52 727 \$	112 092 \$	5 133 \$	(227 436)\$	3 175 807 \$

VILLAGE BOIS JOLI
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

21. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement eau et égout	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve capital eau et égouts	Total 2025	Total 2024
ACTIFS						
Épargne stable	-	404 813 \$	212 499 \$	123 015 \$	740 327 \$	498 248 \$
À recevoir du fonds de fonctionnement général	-	-	41 299	-	41 299	55 152
À recevoir du fonds de réserve de capital général	-	-	-	-	-	61 044
À recevoir du fonds de réserve de fonctionnement général	-	-	-	-	-	44 039
À recevoir du fonds de réserve de fonctionnement eau et égout	-	-	760	61 044	61 804	-
À recevoir du fonds de capital de réserve général	-	-	-	-	-	45 000
À recevoir du fonds de capital de réserve eau et égout	-	-	-	-	-	63
	-	404 813 \$	254 558 \$	184 059 \$	843 430 \$	703 546 \$
PASSIF						
Du au fonds de capital de réserve général	760	-	-	-	760	63
Du au fonds de fonctionnement eau et égout	45 000	-	-	-	45 000	76 672
Du au fond de fonctionnement général	-	1 034	-	-	1 034	103 920
Du au fond de réserve de capital eau et égout	61 044	-	-	-	61 044	61 044
Du au fond de réserve de fonctionnement eau et égout	-	-	-	-	-	89 039
	106 804	1 034	-	-	107 838	330 738
	(106 804)	403 779	254 558	184 059	735 592	372 808
SURPLUS ACCUMULÉ						
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ	- \$	404 813 \$	254 558 \$	184 059 \$	843 430 \$	703 546 \$
REVENUS						
Intérêts	1 442 \$	4 038 \$	47 457 \$	5 133 \$	58 070 \$	44 445 \$
Transfert du fonds de fonctionnement	-	170 000	50 000	-	220 000	171 412
	1 442	174 038	97 457	5 133	278 070	215 857
DÉPENSES						
Transfert au fond de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
Transfert au fonds de capital	-	-	324 893	-	324 893	-
	-	-	324 893	-	324 893	-
SURPLUS (DÉFICIT) POUR L'ANNÉE	1 442 \$	174 038 \$	(227 436)\$	5 133 \$	(46 823)\$	215 857 \$

VILLAGE BOIS JOLI**Notes aux états financiers consolidés****Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025****21. ÉTATS DES RÉSERVES (SUITE)**

Nom de l'investissement	Montant principal	Taux d'intérêt	Maturité
Épargne à intérêt quotidien entreprise	34 \$.05%	
Amélioration de l'investissement de l'épargne entreprise	112 096 \$	1.85%	
Amélioration de l'investissement de l'épargne entreprise	20 933 \$	1.50%	
Amélioration de l'investissement de l'épargne entreprise	3 421 \$	1.50%	
Épargne à terme entreprise	153 245 \$	2.50%	23 décembre 2026
Épargne à terme entreprise	780 048 \$	2.80%	23 avril 2026
Chèque entreprise	15 860 \$		
Amélioration de l'investissement de l'épargne entreprise	388 953 \$	1.85%	
Amélioration de l'investissement de l'épargne entreprise	47 962 \$	1.50%	
Amélioration de l'investissement de l'épargne entreprise	143 604 \$	1.85%	
Chèque entreprise	7 498 \$		
Épargne à terme entreprise	54 116 \$	2.50%	16 décembre 2026

Résolution du conseil concernant la contribution aux ou du transfert des réserves:

Proposé par la conseillère Josée Doucet Thériault, appuyé par conseillère Peggy Savoie Leclair que 22 810 \$ sera transféré du fonds de réserve de capital général au fonds de capital de fonctionnement général

Proposé par le conseiller Donald Savoie, appuyé par la maire adjointe Cindy Roy Bernard que 302 083 \$ sera transféré du fonds de réserve de capital général au fonds de capital de fonctionnement général.

Proposé par la conseillère Josée Doucet Thériault, appuyé par le conseiller Donald Savoie que 50 000 \$ sera transféré du fond de fonctionnement général au fonds de réserve de capital général.

Proposé par la maire adjointe Cindy Roy Bernard appuyé par le conseiller Guy Landry que 170 000 \$ sera transféré du fonds de fonctionnement général au fond de réserve de fonctionnement général.

Je certifie que les résolutions ci-haut sont des copies vraies et exactes des résolutions adoptées à des réunions spéciales du Conseil le 25 novembre, le 3 décembre et le 16 décembre 2025.

(Jessica Lantaigne)
Directrice générale
Village Bois Joli

Date

Sceau Municipal

VILLAGE BOIS JOLI

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

22. ÉTAT DE FONCTIONNEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE

	2025 Réel	2024 Réel
Produits :		
Ventes	39 021 \$	37 376 \$
Activités	25 085	59 059
Autres	15 294	34 850
Location de la salle	9 538	10 273
Total des produits du Centre Communautaire	88 938 \$	141 558 \$
Charges :		
Achats	53 703	73 220
Électricité	31 125	23 789
Entretien et réparation	6 139	1 395
Matériel et petits équipements	10 990	37 095
Licence	1 280	1 445
Salaires et avantages sociaux	71 096	57 185
Téléphone	1 841	2 875
Total des charges	176 174	197 004
Déficit pour l'année	(87 236)	(55 446) \$

La filiale mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.

VILLAGE BOIS JOLI

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

23. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET CSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement Immobilisations	Transferts	Non-audité Total
REVENUS					
Mandat d'impôts fonciers	3 440 539 \$	- \$	- \$	- \$	3 440 539 \$
Prestation de services à d'autres gouvernements	445 072	-	-	-	445 072
Ventes de services, amendes et autres frais	81 460	221 650	-	(216 650)	86 460
Subventions sans conditions	461 446	-	-	-	461 446
Frais et usagers Eau et égout	-	807 943	-	-	807 943
Surplus avant-dernier exercice	345 505	5 631	-	(351 136)	-
	4 774 022	1 035 224	-	(567 786)	5 241 460
DÉPENSES					
Services d'administration générale	760 236	-	25 694	6 233	792 163
Services de protection	1 116 664	-	79 937	(204 084)	992 517
Services des transports	1 134 324	-	569 217	11 849	1 715 390
Services d'hygiène	394 029	-	38 649	1 976	434 654
Services de développement économique	285 831	-	-	-	285 831
Services récréatifs et culturels	219 688	-	136 204	5 201	361 093
Services financiers - Général	863 250	-	-	(863 250)	-
Services financiers - Eau et égout	-	131 146	-	(131 146)	-
Eau et égout	-	904 078	311 698	38 146	1 253 922
	4 774 022	1 035 224	1 161 399	(1 135 075)	5 835 570
SURPLUS (DÉFICIT)	- \$	- \$	(1 161 399)\$	567 289 \$	(594 110)\$

VILLAGE BOIS JOLI

Notes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

24. ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES COMPTES DE REVENUS

	2025 Budget	(Non-audité) 2025 Actuel	2024
Prestations de service à d'autres gouvernements			
Services d'incendie	57 000 \$	57 250 \$	57 249 \$
Services de transports	215 543	215 234	245 121
Service d'enlèvement des ordures	165 760	176 989	188 657
Service d'hygiène	6 769	-	-
	445 072 \$	449 473 \$	491 027 \$
Frais et usagers - Eau et égouts			
Eau	414 720 \$	412 438 \$	416 982 \$
Égouts	393 223	392 687	394 452
Collection et services	-	-	4 000
	807 943 \$	805 125 \$	815 434 \$
Ventes de services, amendes et autres frais			
Contribution des autres municipalités	- \$	- \$	62 591 \$
Permis d'animaux	300	145	350
Permis de construction	4 500	4 535	4 795
Centre Communautaire	72 500	88 938	141 558
Station de transfert	-	6 940	8 781
Intérêts	5 200	18 585	18 159
Autres	3 960	49 947	27 342
Revenu provenant du recyclage	-	59 406	-
Ristourne des assurances	-	7 347	-
Remboursement d'un trop perçu de Travail Sécuritaire N.B.	-	4 663	14 941
	86 460 \$	240 506 \$	278 517 \$
Autres transferts gouvernementaux			
Subventions gouvernementales	- \$	1 419 806 \$	507 498 \$
Subvention - taxe sur essence	-	650 844	79 360
	- \$	2 070 650 \$	586 858 \$

VILLAGE BOIS JOLI
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

25. ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES COMPTES DE DÉPENSES

	2025 Budget	(Non-audité) 2025 Actuel	2024
Services d'administration générale			
Services législatifs			
Maire	42 336 \$	57 789 \$	59 762 \$
Conseillers	93 500	75 131	73 153
	135 836	132 920	132 915
Administration			
Secrétaire municipal	226 602	116 685	226 915
Immeuble à bureaux	95 561	78 452	74 088
Frais d'évaluation	48 361	48 361	45 119
Autres	69 300	162 957	215 928
Amortissement	25 694	25 694	26 054
	465 518	432 149	588 104
Gestion des finances			
Vérification externe	25 000	61 257	64 866
Intérêts	3 233	3 016	4 410
	28 233	64 273	69 276
Autres services d'administration			
Relations publiques	42 000	31 847	127 866
Congrès et formation	12 000	25 453	24 424
Assurance responsabilité civile	108 576	62 344	13 799
Subventions aux organismes	-	10 350	8 731
	162 576	129 994	174 820
	792 163 \$	759 336 \$	965 115 \$

VILLAGE BOIS JOLI
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

25. ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES COMPTES DE DÉPENSES (suite)

	2025 Budget	(Non-audité) 2025 Actuel	2024
<u>Services de protection</u>			
Service de police	687 579 \$	687 580 \$	664 328 \$
Protection contre les incendies			
Administration	35 240	35 229	25 160
Avertisseur d'incendie	12 693	18 162	17 469
Service de lutte contre les incendies	29 800	27 163	27 633
Projet climatique	-	-	39 994
50 ième des Pompiers	-	13 621	-
Formation et développement	20 000	24 829	15 591
Poste et bâtiment	22 400	46 372	28 137
Matériaux de lutte contre les incendies	79 058	106 683	113 935
Autres	3 990	8 188	12 878
	203 181	280 247	280 797
Mesures d'urgence ambulance	2 754	2 754	4 240
Autres services			
Contrôle des animaux	6 500	5 873	6 175
Amortissement	79 937	79 937	77 797
Intérêts	12 566	12 480	13 692
	99 003	98 290	97 664
	992 517 \$	1 068 871 \$	1 047 029 \$
<u>Services des transports</u>			
Services communs			
Équipement général	48 200 \$	88 459 \$	81 184 \$
Intérêts	11 849	11 858	13 639
	60 049	100 317	94 823
Transport Routier			
Salaires de l'administration	239 160	291 133	256 294
Fossés de drainage et ponceaux	64 500	87 705	52 248
Entretien au cours de l'été	36 172	34 639	106 195
Enlèvement de la neige et de la glace	557 772	553 444	553 712
Entretien des rues	-	38 261	-
Amortissement	569 217	569 217	544 122
	1 466 821	1 574 399	1 512 571
Éclairage des rues	148 058	148 094	136 981
Lignes de rues	40 462	50 153	34 595
	1 715 390 \$	1 872 963 \$	1 778 970 \$

VILLAGE BOIS JOLI
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

25. ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES COMPTES DE DÉPENSES (suite)

	(Non-audité) 2025 Budget	2025 Actuel	2024 Actuel
Services d'hygiène			
Enlèvement et destruction des ordures ménagères et déchets	230 829 \$	244 573 \$	184 612 \$
Dépotoirs	163 200	156 611	150 964
Amortissement	38 649	38 649	38 649
Intérêts	1 976	1 811	3 032
	434 654 \$	441 644 \$	377 257 \$
Services de développement économique			
Urbanisme	200 125 \$	201 836 \$	188 936 \$
Développement économique du Restigouche	74 506	44 988	65 039
Autre	1 200	12 593	-
Projet sentier	10 000	3 938	75 656
	285 831 \$	263 355 \$	329 631 \$
Services récréatifs et culturels			
Parcs et terrain de jeux	55 811 \$	52 303 \$	77 726 \$
Amortissement	136 204	136 204	125 312
Centre Communautaire	163 877	176 174	197 004
Intérêts	5 201	5 145	5 752
	361 093 \$	369 826 \$	405 794 \$

VILLAGE BOIS JOLI
Notes aux états financiers consolidés
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

25. ANNEXE COMPLÉMENTAIRE DES COMPTES DE DÉPENSES (suite)

	(Non-audité) 2025 Budget	2025 Actuel	2024 Actuel
Approvisionnement en eau			
Administration	424 216 \$	325 724 \$	322 113 \$
Purification et traitement	33 500	35 804	37 504
Conduite et distribution	5 000	7 440	14 024
Force motrice et pompage	170 120	140 058	122 809
Amortissement	161 701	161 701	157 371
Intérêts	16 770	16 770	14 093
Frais de débenture	-	-	2 479
(Recouvrement des) mauvaises créances	-	7 900	(10 669)
Autre	5 154	24 143	44 300
	816 461 \$	719 540 \$	704 024 \$
Collection et évacuation des eaux usées			
Administration	178 901 \$	128 645 \$	132 046 \$
Partage des frais du système de traitement			
Traitement et évacuation des eaux usées	87 187	85 455	127 834
Amortissement	149 997	149 997	168 618
Intérêts	21 376	21 910	10 438
Frais de débenture	-	-	2 479
(Recouvrement des) mauvaises créances	-	7 900	(10 669)
	437 461 \$	393 907 \$	430 746 \$
	1 253 922 \$	1 113 447 \$	1 134 770 \$